
Séance du 4 juin 2024

Date de la convocation
22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FROIDURE James, Maire.

Date de l'affichage du
compte-rendu de la séance :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

FROIDURE James	DU PASSAGE Véronique	DOINEL Richard
SINOQUET Céline	CUVILLIERS Maryline	LESTERLIN Maryvonne
BOULONGNE Bernadette		MAILLOT Mickaël
LEFEVRE Gérard		SACLEUX Florence

A 19h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Absents excusés : ROUX Alain, VERHAEGHE Patricia

Absents non excusés : ESCOTTE Laurent, LHEUREUX Ophélie, BRIANCHON Sandrine, AUBRUCHET Dylan, LAPOSTOLLE Frédéric DUPROT Benoit DESPREZ Jean-Baptiste.

VERHAEGHE Patricia a donné pouvoir à Céline SINOQUET
ROUX Alain a donné pouvoir à James FROIDURE

Madame Maryline CUVILLERS a été nommée secrétaire de séance,

S'il n'y a pas d'observation, Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du budget. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- N° 2024-27 1. Adhésion au service « missions temporaires » du CDG de la Somme
N° 2024-28 2. Décision Motificative

1 – ADHESION AU SERVICE « MISSIONS TEMPORAIRES » DU CDG DE LA SOMME : - N°2024-27

Monsieur le Maire informe le conseil du manque de personnel, suite aux arrêts maladies.

Le CDG de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité.

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Il est possible d'ajouter dans le corps de la délibération le taux de frais de gestion en vigueur au moment du vote (pm CA du CDG 80 du 5 décembre 2022 mis à l'ordre du jour : le vote du taux est à 8%)

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du CDG de la Somme, à compter du 04/06/2024,
- de donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans,
- d'inscrire au budget les sommes dues au CDG en application desdites conventions, le cas échéant.

2 -DECISION MODIFICATIVE- N°2024-28

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Trésor Public concernant une décision modificative à effectuer sur le budget communal (Poste et commune).

➤ Commune :

Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Compte 002 (résultat fonctionnement)		- 231 693.41 €
Chap 011		
Article 61524	- 231 693.41 €	
Investissement		
Compte 001	80 342.26 €	
Chap 21		
Article 2111	- 80 342.26 €	
Compte 1068		313 233.11 €

➤ La Poste :

Compte	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>		
Compte 002 (résultat fonctionnement)		- 53 550.94 €
Chap 011 Article 615221	- 53 550.94 €	
<i>Investissement</i>		
Compte 001	50.00 €	
Compte 1068		53 550.94 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette décision modificative à 11 voix pour et 1 abstention (Mme Sacleux).

La séance est levée à 20h10